

**La Corporation de l'École des  
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers  
au 30 avril 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Bilan	5
Produits et charges	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 33



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de  
La Corporation de l'École des hautes études  
commerciales de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2025 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 avril 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'École conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes

sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'École à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'École ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'École.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'École;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'École à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'École à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 9 septembre 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A138737

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Bilan

Au 30 avril 2025

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>										
Court terme										
Encaisse	58 810 683	53 090 728	—	—	—	—	22 130	49 835	58 832 813	53 140 563
Subventions à recevoir (note 6)	2 842 702	18 720 888	—	—	16 111 345	22 662 482	—	—	18 954 047	41 383 370
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 7)	10 766 093	11 984 056	5 108 102	3 453 011	—	—	71 221	135 954	15 945 416	15 573 021
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	—	76 144 623	74 739 248	9 763 931	8 817 125	—	—	—	—
Frais payés d'avance	4 178 546	3 727 160	21 893	24 578	—	—	—	—	4 200 439	3 751 738
	<u>76 598 024</u>	<u>87 522 832</u>	<u>81 274 618</u>	<u>78 216 837</u>	<u>25 875 276</u>	<u>31 479 607</u>	<u>93 351</u>	<u>185 789</u>	<u>97 932 715</u>	<u>113 848 692</u>
Long terme										
Subventions à recevoir	—	—	—	—	115 263 981	131 665 804	—	—	115 263 981	131 665 804
Placements (note 8)	1	1	457 297	403 307	—	—	97 113 190	90 623 911	97 570 488	91 027 219
Immobilisations corporelles (note 9)	—	—	—	—	352 985 237	355 083 154	—	—	352 985 237	355 083 154
Actifs incorporels (note 10)	—	—	—	—	205 125	352 182	—	—	205 125	352 182
Actif au titre de logiciel-service	—	—	—	—	615 350	—	—	—	615 350	—
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	27 120 100	24 999 500	—	—	—	—	—	—	27 120 100	24 999 500
Instruments financiers dérivés	—	—	—	—	5 191 128	9 025 492	—	—	5 191 128	9 025 492
	<u>27 120 101</u>	<u>24 999 501</u>	<u>457 297</u>	<u>403 307</u>	<u>474 260 821</u>	<u>496 126 632</u>	<u>97 113 190</u>	<u>90 623 911</u>	<u>598 951 409</u>	<u>612 153 351</u>
	<u>103 718 125</u>	<u>112 522 333</u>	<u>81 731 915</u>	<u>78 620 144</u>	<u>500 136 097</u>	<u>527 606 239</u>	<u>97 206 541</u>	<u>90 809 700</u>	<u>696 884 124</u>	<u>726 002 043</u>
<b>PASSIF</b>										
Court terme										
Emprunts bancaires (note 12)	—	—	—	—	10 381 021	17 229 304	—	—	10 381 021	17 229 304
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 13)	47 438 400	56 228 628	421 240	364 475	13 695 858	17 359 399	68 420	55 035	61 623 918	74 007 537
Produits reportés (note 14)	7 420 657	7 019 261	—	—	—	—	—	—	7 420 657	7 019 261
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 16)	—	—	—	—	13 807 235	14 255 635	—	—	13 807 235	14 255 635
Apports reportés (note 15)	—	—	37 766 266	39 129 484	—	—	—	—	37 766 266	39 129 484
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	24 322 560	28 345 134	—	—	—	—	61 585 994	55 211 239	—	—
	<u>79 181 617</u>	<u>91 593 023</u>	<u>38 187 506</u>	<u>39 493 959</u>	<u>37 884 114</u>	<u>48 844 338</u>	<u>61 654 414</u>	<u>55 266 274</u>	<u>130 999 097</u>	<u>151 641 221</u>
Long terme										
Dette à long terme (note 16)	—	—	—	—	139 449 533	153 256 768	—	—	139 449 533	153 256 768
Apports reportés (note 17)	—	—	43 544 409	39 126 185	216 982 455	217 590 701	—	—	260 526 864	256 716 886
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	17 290 400	15 309 700	—	—	—	—	—	—	17 290 400	15 309 700
	<u>17 290 400</u>	<u>15 309 700</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>17 290 400</u>	<u>15 309 700</u>
	<u>96 472 017</u>	<u>106 902 723</u>	<u>81 731 915</u>	<u>78 620 144</u>	<u>394 316 102</u>	<u>419 691 807</u>	<u>61 654 414</u>	<u>55 266 274</u>	<u>548 265 894</u>	<u>576 924 575</u>
<b>SOLDES DE FONDS</b>										
Non affectés	(4 435 126)	(4 162 996)	—	—	—	—	—	—	(4 435 126)	(4 162 996)
Affectations d'origine interne (note 18)	11 681 234	9 782 606	—	—	10 881 011	7 432 645	5 149 709	5 129 643	27 711 954	22 344 894
Affectations d'origine externe	—	—	—	—	—	—	30 402 418	30 413 783	30 402 418	30 413 783
Investis en immobilisations	—	—	—	—	94 938 984	100 481 787	—	—	94 938 984	100 481 787
	<u>7 246 108</u>	<u>5 619 610</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>105 819 995</u>	<u>107 914 432</u>	<u>35 552 127</u>	<u>35 543 426</u>	<u>148 618 230</u>	<u>149 077 468</u>
	<u>103 718 125</u>	<u>112 522 333</u>	<u>81 731 915</u>	<u>78 620 144</u>	<u>500 136 097</u>	<u>527 606 239</u>	<u>97 206 541</u>	<u>90 809 700</u>	<u>696 884 124</u>	<u>726 002 043</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Produits et charges

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Subventions								
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	110 932 560	98 804 033	2 002 190	2 465 712	12 274 974	10 199 702	125 209 724	111 469 447
Autres ministères provinciaux	—	—	3 609 394	3 042 390	534 683	455 589	4 144 077	3 497 979
Fédérales	1 730 471	1 657 169	5 499 760	4 931 355	1 165 652	1 096 708	8 395 883	7 685 232
Autres – gouvernementales	—	—	19 526	29 678	—	—	19 526	29 678
Autres – non gouvernementales	—	—	2 343 030	2 396 767	—	—	2 343 030	2 396 767
Droits de scolarité	52 124 596	51 240 026	—	—	—	—	52 124 596	51 240 026
Cotisations des étudiants	4 832 503	4 554 855	—	—	—	—	4 832 503	4 554 855
Apports de particuliers et de sociétés	27 578	26 514	181 712	163 228	—	—	209 290	189 742
Produits nets de placements (note 4)	3 883 009	4 325 526	2 240 004	1 964 408	25 802	25 801	6 148 815	6 315 735
Projets universitaires	—	—	2 095 703	3 369 378	—	—	2 095 703	3 369 378
Services à la collectivité	17 164 162	17 896 359	13 757 979	10 960 021	—	—	30 922 141	28 856 380
Entreprises auxiliaires	4 339 549	4 086 591	—	—	—	—	4 339 549	4 086 591
Services rendus à l'extérieur								
Enseignement et recherche	2 426 360	2 512 947	3 174 953	3 243 623	—	—	5 601 313	5 756 570
Autres	1 082 805	1 325 950	386 543	331 394	—	—	1 469 348	1 657 344
Contributions de la Fondation HEC Montréal et d'autres sociétés contrôlées	1 464 828	2 958 448	4 389 799	4 770 478	969 679	489 013	6 824 306	8 217 939
	<b>200 008 421</b>	<b>189 388 418</b>	<b>39 700 593</b>	<b>37 668 432</b>	<b>14 970 790</b>	<b>12 266 813</b>	<b>254 679 804</b>	<b>239 323 663</b>
<b>Charges</b>								
Enseignement et recherche	108 307 461	105 233 384	19 843 123	20 337 735	—	—	128 150 584	125 571 119
Soutien à l'enseignement et à la recherche	22 484 220	21 993 146	25 451	488 244	—	—	22 509 671	22 481 390
Soutien institutionnel	37 533 541	37 811 740	560 183	316 757	—	—	38 093 724	38 128 497
Services aux étudiants	7 171 771	6 857 186	5 388 824	5 344 957	—	—	12 560 595	12 202 143
Services à la collectivité	13 398 501	14 630 535	13 727 268	10 939 876	—	—	27 125 769	25 570 411
Entreprises auxiliaires	1 821 240	1 713 363	—	—	—	—	1 821 240	1 713 363
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(392 100)	(54 600)	—	—	—	—	(392 100)	(54 600)
Intérêts et frais financiers (note 16)	41 796	37 938	—	—	4 769 704	4 709 165	4 811 500	4 747 103
Variations de valeur des instruments financiers dérivés	—	—	—	—	3 834 364	(2 335 754)	3 834 364	(2 335 754)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	31 444	29 096	31 444	29 096
Biens sous le seuil de capitalisation	—	—	—	—	246 046	143 875	246 046	143 875
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	15 817 627	12 565 702	15 817 627	12 565 702
Amortissement des actifs incorporels	—	—	—	—	228 047	272 109	228 047	272 109
Utilisation du logiciel-service	—	—	—	—	36 966	—	36 966	—
	<b>190 366 430</b>	<b>188 222 692</b>	<b>39 544 849</b>	<b>37 427 569</b>	<b>24 964 198</b>	<b>15 384 193</b>	<b>254 875 477</b>	<b>241 034 454</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>9 641 991</b>	<b>1 165 726</b>	<b>155 744</b>	<b>240 863</b>	<b>(9 993 408)</b>	<b>(3 117 380)</b>	<b>(195 673)</b>	<b>(1 710 791)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 619 610	233 941	—	—	107 914 432	110 302 212	35 543 426	35 478 077	149 077 468	146 014 230
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 641 991	1 165 726	155 744	240 863	(9 993 408)	(3 117 380)	—	—	(195 673)	(1 710 791)
Apports reçus à titre de dotations	—	—	—	—	—	—	(11 365)	60 692	(11 365)	60 692
Œuvres d'art reçues	—	—	—	—	—	488 737	—	—	—	488 737
Virements interfonds (note 5)	(7 763 293)	(4 657)	(155 744)	(240 863)	7 898 971	240 863	20 066	4 657	—	—
Réévaluations et autres éléments	(252 200)	4 224 600	—	—	—	—	—	—	(252 200)	4 224 600
Solde à la fin	7 246 108	5 619 610	—	—	105 819 995	107 914 432	35 552 127	35 543 426	148 618 230	149 077 468

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

	2025	2024
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
insuffisance des produits par rapport aux charges	(195 673)	(1 710 791)
Éléments hors caisse		
Variations de la juste valeur des placements	2 196 320	(2 242 161)
Subvention du MES	(5 450 996)	(5 194 270)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	31 444	29 096
Gain sur les instruments financiers dérivés	3 834 364	(2 335 754)
Produits de fonds communs de placement sous forme de distributions réinvesties	(10 602 610)	(4 817 771)
Utilisation du logiciel-service	36 966	—
Amortissement des immobilisations corporelles	15 817 627	12 565 702
Amortissement des actifs incorporels	228 047	272 109
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(5 294 443)	(3 151 934)
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(392 100)	(54 600)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	10 416 965	14 293 806
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>10 625 911</u>	<u>7 653 432</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(5 245 165)	(364 628)
Cessions de placements	7 123 133	3 044 229
Immobilisations corporelles	(17 846 348)	(18 853 043)
Actifs incorporels	(80 990)	(164 463)
Actif au titre de logiciel-service	(652 316)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(16 701 686)</u>	<u>(16 337 905)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts bancaires	13 212 860	9 854 750
Remboursements d'emprunts	(1 500 000)	(2 775 000)
Apports reçus à titre de dotations	(11 365)	60 692
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	66 530	2 028 046
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>11 768 025</u>	<u>9 168 488</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>5 692 250</b>	<b>484 015</b>
Encaisse au début	53 140 563	52 656 548
Encaisse à la fin	<u>58 832 813</u>	<u>53 140 563</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 1 – STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal*, évolue dans le domaine de l'enseignement supérieur.

L'École est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

### 2 – MODIFICATION COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, l'École a adopté les recommandations de la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Conformément aux nouvelles exigences, l'École doit faire un choix entre :

- appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la NOC-20 et, conséquemment, traiter ces dépenses comme se rattachant à la fourniture de services et les comptabiliser en charges lorsque les services sont reçus; ou
- analyser l'accord d'infonuagique afin de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel et, conséquemment, la comptabiliser comme un actif incorporel selon le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ou si elle constitue un logiciel-service et, conséquemment, comptabiliser en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés.

L'École a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification et, conformément à ses méthodes comptables antérieures, d'inscrire dans le coût de l'actif incorporel logiciel les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation de la composante logicielle en vue de son utilisation prévue lorsque celle-ci répond à la définition et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Auparavant, lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constituait pas un actif incorporel logiciel, les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue étaient comptabilisées en charges lorsqu'elles étaient engagées. Dorénavant, l'École a choisi de les inscrire en tant qu'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service et de les présenter dans un poste distinct du bilan et de les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Cet actif est classé dans l'actif à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service est inférieure à un an.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### **2 – MODIFICATION COMPTABLE (suite)**

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ont été appliquées rétrospectivement aux :

- dépenses liées aux activités d'implantation engagées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 dans le cadre d'un accord d'infonuagique;
- actifs précédemment comptabilisés qui découlent d'un accord d'infonuagique.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu un impact négligeable au 1<sup>er</sup> mai 2023 sur l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service. Le solde d'ouverture des soldes de fonds à cette date est demeuré inchangé. Pour l'exercice terminé le 30 avril 2024, ces modifications ont eu un effet négligeable sur des dépenses liées aux activités d'implantation du logiciel-service et sur l'amortissement de l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service. L'insuffisance des produits par rapport aux charges à cette date est restée sans modifications.

### **3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'École sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Principes de consolidation**

L'École a fait le choix de ne pas consolider dans ses états financiers ceux des organismes sans but lucratif contrôlés. Les informations financières nécessaires sont divulguées à la note 19.

#### **Comptabilité par fonds**

Aux fins de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière, les fonds suivants ont été établis afin de répondre aux besoins du MES et de l'École :

- Le fonds de fonctionnement présente les produits provenant de la vente de biens et de services qui permettent l'atteinte des objectifs de l'École, les charges liées à ses activités de fonctionnement ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'École;

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilité par fonds (suite)

- Le fonds avec restrictions présente les produits qui font l'objet d'une affectation d'origine externe autre que les dotations et les produits affectés à l'acquisition d'immobilisations, les charges liées à ces activités ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est principalement utilisé pour les activités liées à la recherche;
- Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles, aux actifs incorporels et au logiciel-service;
- Le fonds de dotation présente les ressources grevées d'une affectation faisant en sorte que l'École est tenue de les maintenir en permanence.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés à l'état des produits et charges et sont présentés au fonds de fonctionnement au poste Soutien institutionnel au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions et en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'École détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers dérivés

L'École utilise des swaps de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, les swaps de taux d'intérêt sont constatés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des produits et charges et sont présentées au fonds des immobilisations au poste Variations de valeur des instruments financiers dérivés.

#### Immobilisations corporelles, actifs incorporels et logiciel-service

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et le logiciel-service acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'École reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations des terrains et aires de stationnement	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments acquis ou construits	40 ou 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autre équipement	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels pédagogiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunications	10 ans
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans
Logiciel-service	5 à 10 ans

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles, actifs incorporels et logiciel-service (suite)

##### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle, un actif incorporel ou un logiciel-service a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle, de l'actif incorporel ou du logiciel-service à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée en charges à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### Œuvres d'art et collections

Les œuvres d'art et les collections reçues par don ou legs sont inscrites au fonds des immobilisations au coût ou à la juste valeur à la date de l'apport si elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et elles ne sont pas amorties.

#### Conversion des devises

L'École utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception des produits et des charges liés aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont convertis aux cours historiques. Les gains ou les pertes de change afférents sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Soutien institutionnel. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans les variations de la juste valeur présentées dans les produits nets de placements.

#### Régimes à prestations définies

L'École offre à ses employés admissibles :

- un régime de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite HEC Montréal;
- un programme surcomplémentaire de retraite et un régime d'assurance postretraite offert au personnel et aux retraités, tous des régimes à prestations définies (appelés collectivement ci-après « les autres régimes »).

L'École comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'École détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Régimes à prestations définies (suite)

Le solde de l'obligation du Régime de retraite HEC Montréal est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École. L'École comptabilise au bilan son obligation à l'égard de ce régime de retraite déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Si la juste valeur des actifs excède l'obligation au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Le solde de l'obligation des autres régimes est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du Régime de retraite HEC Montréal et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies, aux gains et pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des produits et charges au cours d'un exercice ultérieur.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'École applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds des immobilisations au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels qui ne sont pas amortis, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits (suite)

De plus, l'École constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

#### *Droits de scolarité et cotisations des étudiants*

Les droits de scolarité et les cotisations des étudiants sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice où ces droits de scolarité et ces cotisations sont payés. Chaque année, les sommes reçues au titre de ces droits et de ces cotisations couvrent une certaine portion des sessions scolaires de l'exercice suivant. Ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits reportés.

#### *Projets universitaires, services à la collectivité, entreprises auxiliaires et services rendus à l'extérieur*

Les produits de projets universitaires, de services à la collectivité, d'entreprises auxiliaires et de services rendus à l'extérieur sont constitués de la vente de divers biens et de la fourniture de services par l'École. Les ventes de produits sont constatées uniquement lorsque le client a accepté les biens ou les services, puisque l'acceptation du client est considérée comme une condition essentielle. Les montants facturés ou reçus, selon les conditions des contrats signés avec les clients, qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés. Pour certains projets universitaires, les produits de services sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

#### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes, les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les produits de dividendes sur les placements en actions cotées sont constatés à compter de la date ex-dividende, et les produits de dividendes sur les placements en actions d'une société fermée sont constatés à la date de déclaration, qui correspond à la date où la société obtient le droit de recevoir les dividendes.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que la participation au produit net des fonds communs de placement.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits (suite)

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des produits et charges au poste Produits nets de placements du fonds de fonctionnement.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés du fonds avec restrictions ou du fonds des immobilisations.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'École en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. L'École comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

#### Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'École répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, l'École a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification et, conséquemment, doit déterminer si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Accords d'infonuagique (suite)

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, l'École la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, l'École choisit de les inscrire en tant qu'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service présenté dans un poste distinct du bilan libellé comme tel et de les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Cet actif est donc amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période entre 5 et 10 ans et est soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de dépréciation d'actifs à long terme de l'École. Cet actif est classé dans l'actif à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service est inférieure à un an. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

### 4 – PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Variations de la juste valeur		
Tirées de ressources détenues à titre de dotations	(673 697)	463 883
Non affectées	<u>2 573</u>	<u>8 139</u>
	<u>(671 124)</u>	<u>472 022</u>
Produits nets des fonds communs de placement		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	<u>2 563 190</u>	<u>1 148 997</u>
Intérêts et dividendes		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	(7 099)	18 242
Non affectés	<u>1 998 042</u>	<u>2 686 265</u>
	<u>1 990 943</u>	<u>2 704 507</u>
	<u>3 883 009</u>	<u>4 325 526</u>
Fonds avec restrictions		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés à la recherche		
Variation de la juste valeur	(1 525 197)	1 770 139
Produits nets des fonds communs de placement	<u>8 093 851</u>	<u>3 760 260</u>
	<u>6 568 654</u>	<u>5 530 399</u>
Produits reportés	<u>(4 328 650)</u>	<u>(3 565 991)</u>
	<u>2 240 004</u>	<u>1 964 408</u>
Fonds des immobilisations		
Produits nets des fonds communs de placement	<u>25 802</u>	<u>25 801</u>

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

#### 4 – PRODUITS NETS DE PLACEMENTS (suite)

Les produits nets tirés de ressources détenues à titre de dotations se détaillent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Sommes constatées à titre de produits de l'exercice	<b>1 882 394</b>	1 631 122
Sommes comptabilisées à titre d'apports reportés	<b>6 568 654</b>	5 530 399
	<b><u>8 451 048</u></b>	<b><u>7 161 521</u></b>

#### 5 – VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources grevées et non grevées d'affectations de 7 743 227 \$ (0 \$ au 30 avril 2024) et de 155 744 \$ (240 863 au 30 avril 2024) ont été transférées respectivement du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations. Ce transfert a été fait afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Des ressources non grevées d'affectations de 20 066 \$ (4 657 \$ au 30 avril 2024) ont été transférées du fonds de fonctionnement au fonds de dotation pour augmenter le capital permanent de ce fonds.

#### 6 – SUBVENTIONS À RECEVOIR DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier pour l'exercice terminé le 30 avril ou à la disponibilité d'un surplus cumulé suffisant pour combler le montant du déficit annuel selon les règles du MES	<b>8 580 106</b>	8 403 536
Subvention de contrepartie, dans le cadre du placement universitaire à la suite des résultats des campagnes de financement	<b>2 068 583</b>	2 096 720
Subvention pour les besoins en locaux	<b>154 000</b>	(62 413)
Ajustement relatif au recomptage de la clientèle universitaire	<b>(10 522 254)</b>	2 827 518
Indexation des salaires	<b>573 091</b>	4 919 715
Terrain et bâtiments	<b>1 989 176</b>	535 812
	<b><u>2 842 702</u></b>	<b><u>18 720 888</u></b>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 7 – DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité*	4 792 820	4 086 908
Sommes à recevoir d'autres universités	229 733	2 226 714
Taxes à la consommation à recevoir	296 371	212 298
Sommes à recevoir		
Organisme sans but lucratif contrôlé	312 330	118 236
Organismes sans but lucratif soumis à une influence notable	2 730 275	2 986 868
Organismes sans but lucratif avec intérêts économiques	36 147	36 732
Organismes auxiliaires	221 238	351 722
Régime de retraite HEC Montréal	486 664	231 979
Autres sommes à recevoir	1 660 515	1 732 599
	<u>10 766 093</u>	<u>11 984 056</u>

\* Ces droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 768 068 \$ (829 808 \$ au 30 avril 2024).

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Subventions et contrats de recherche	4 784 399	3 113 393
Prêts d'honneur	323 703	339 618
	<u>5 108 102</u>	<u>3 453 011</u>

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de dotation		
Prêts aux étudiants*	64 373	108 511
Intérêts et dividendes	6 848	27 443
	<u>71 221</u>	<u>135 954</u>

\* Ces prêts aux étudiants sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 22 218 \$ (20 275 \$ au 30 avril 2024).

### 8 – PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Participation dans Valorisation Gestion, société en commandite, à la valeur de consolidation	1	1
	<u>1</u>	<u>1</u>
Fonds avec restrictions		
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie	457 297	403 307

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 8 – PLACEMENTS (suite)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de dotation		
Fonds communs de placement du marché monétaire canadien	<b>163 102</b>	282
Fonds communs de placement du marché monétaire étranger		6 045
Actions canadiennes		1 893 937
Actions étrangères		2 709 098
Obligations canadiennes		924 810
Obligations étrangères		80 551
Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	<b>3 045 084</b>	1 295 445
Fonds communs d'actions canadiennes	<b>1 644 389</b>	
Fonds communs d'actions étrangères	<b>2 665 427</b>	
Fonds de placement Fonds HEC Montréal*	<b>89 595 188</b>	83 713 743
	<b><u>97 113 190</u></b>	<b><u>90 623 911</u></b>

\* Les placements du Fonds HEC Montréal sont détenus par un fiduciaire sous la gestion de gestionnaires de portefeuille externes. Les gestionnaires détiennent des placements dans un fonds regroupant les participations de l'École, de la Fondation HEC Montréal et du programme surcomplémentaire de retraite. La quote-part de l'École dans ce fonds regroupé est de 53,76 % (53,38 % au 30 avril 2024).

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	Valeur de marché \$	Valeur de marché \$
Placements du Fonds HEC Montréal		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>5 658 914</b>	6 161 419
Marché monétaire court terme	<b>819 167</b>	935 055
Obligations		
Gouvernement fédéral	<b>5 644 238</b>	2 836 538
Gouvernements provinciaux	<b>9 570 631</b>	5 608 443
Gouvernements municipaux	<b>876 375</b>	605 597
Société canadienne	<b>10 194 688</b>	7 915 910
Titres adossés à des créances	<b>424 004</b>	198 872
Actions canadiennes	<b>22 548 490</b>	25 948 221
Actions étrangères	<b>1 976 881</b>	2 387 928
Parts de fonds communs de placement		
Actions étrangères	<b>47 033 345</b>	44 641 427
Immobilier canadien	<b>11 710 877</b>	11 039 772
Immobilier mondial	<b>6 682 555</b>	6 775 377
Autres placements canadiens	<b>30 060 967</b>	28 506 470
Autres placements étrangers	<b>13 470 622</b>	13 264 591
	<b><u>166 671 754</u></b>	<b><u>156 825 620</u></b>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains				
Terrains	40 072 239		40 072 239	40 072 239
Améliorations des terrains et aires de stationnement	23 431 920	10 764 281	12 667 639	12 847 100
Bâtiments				
Bâtiments acquis ou construits	265 133 778	59 794 011	205 339 767	207 648 151
Améliorations majeures aux bâtiments	134 168 764	59 530 453	74 638 311	71 985 208
Rénovations et construction en cours	3 894 182		3 894 182	2 731 057
Améliorations locatives	909 875	909 875		13 564
Matériel et équipement				
Équipement informatique	31 007 069	27 764 724	3 242 345	4 562 395
Équipement de communication multimédia	13 482 718	9 740 975	3 741 743	4 169 284
Mobilier et équipement de bureau	13 753 759	9 894 115	3 859 644	4 389 026
Autre équipement	6 660 854	5 974 206	686 648	823 946
Équipement spécialisé	244 560	244 560		
Documents de bibliothèque	15 188 449	14 533 814	654 635	712 744
Manuels pédagogiques	11 471 944	10 366 019	1 105 925	1 666 920
Matériel roulant	408 122	281 887	126 235	73 054
Réseaux de télécommunications	4 325 425	2 810 232	1 515 193	1 947 735
Œuvres d'art et collections	1 440 731		1 440 731	1 440 731
	<b>565 594 389</b>	<b>212 609 152</b>	<b>352 985 237</b>	<b>355 083 154</b>

Au cours de l'exercice, l'École a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 12 195 292 \$ est inclus dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement (16 290 485 \$ au 30 avril 2024).

### 10 – ACTIFS INCORPORELS

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	5 738 085	5 532 960	205 125	352 182
Autre actif	894 737	894 737		
	<b>6 632 822</b>	<b>6 427 697</b>	<b>205 125</b>	<b>352 182</b>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 11 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

#### Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'École offre des avantages sociaux futurs à toute personne engagée à temps plein et à titre permanent, et à toute autre personne engagée autrement qu'à temps plein et à titre permanent si elle satisfait à certaines conditions prévues par les régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations définies a été effectuée en date du 31 décembre 2023, celle du programme surcomplémentaire de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2022, et celle du régime d'assurance postretraite a été effectuée en date du 30 avril 2022.

#### Régimes de retraite à prestations définies

L'École offre des régimes de retraite à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations de retraite liées au service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes, tandis que les prestations de retraite liées au service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes moins 3 % (laquelle ne peut être négative).

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Régime de retraite HEC Montréal (RRHEC)		
Obligations au titre des prestations définies	<b>609 453 700</b>	559 763 700
Juste valeur des actifs du régime	<b>670 562 800</b>	614 700 900
	<b>61 109 100</b>	54 937 200
Provision pour moins-value	<b>(39 156 800)</b>	(33 024 400)
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<b>21 952 300</b>	21 912 800
Programme surcomplémentaire de retraite pour le personnel de HEC (PSR)		
Obligations au titre des prestations définies	<b>7 350 400</b>	6 907 900
Juste valeur des actifs du régime	<b>12 518 200</b>	9 994 600
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<b>5 167 800</b>	3 086 700

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

#### 11 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

##### Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (suite)

###### Régime d'assurance postretraite

L'École offre un régime d'assurance postretraite qui consiste en un régime d'assurance vie non contributif et en un régime d'assurance maladie contributif pour lesquels les cotisations des salariés sont ajustées annuellement.

La situation de capitalisation du régime d'assurance postretraite s'établit comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	<u>17 290 400</u>	<u>15 309 700</u>
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies (a)	<u><u>17 290 400</u></u>	<u><u>15 309 700</u></u>

(a) Au 30 avril 2025, l'actif au titre des avantages sociaux futurs est de 27 120 100 \$ (24 999 500 \$ au 30 avril 2024), tandis que le passif au titre des avantages sociaux futurs est de 17 290 400 \$ (15 309 700 \$ au 30 avril 2024).

##### Charges des avantages sociaux futurs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
RRHEC	<u>7 545 100</u>	8 011 700
PSR	<u>(100 200)</u>	100
Assurance postretraite	<u><u>1 385 400</u></u>	<u>1 367 100</u>
	<u><u>8 830 300</u></u>	<u><u>9 378 900</u></u>

#### 12 – EMPRUNTS BANCAIRES

L'École dispose d'une ouverture de crédit d'un montant autorisé de 10 000 000 \$ (15 000 000 \$ au 30 avril 2024), portant intérêt au taux préférentiel (4,95 %; 7,2 % au 30 avril 2024). Selon une entente avec le MES, le maximum autorisé est déterminé le 1<sup>er</sup> juin de chaque année à partir d'un budget de caisse approuvé par la direction. Au 30 avril 2025, l'ouverture de crédit est inutilisée (inutilisée au 30 avril 2024).

Depuis le 11 février 2020, l'École dispose de deux marges de crédit spécifiquement pour le financement de la construction d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal. Au courant de l'exercice se terminant le 30 avril 2025, le MES a ajouté une troisième marge de crédit dédiée aux paiements des retenues. Au 30 avril 2025, le montant maximum autorisé est de 11 853 042 \$, financé par le MES, et de 1 762 500 \$, financé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Au 30 avril 2025, le solde utilisé de ces marges de crédit est respectivement de 4 208 877 \$ et de 25 927 \$ (4 248 036 \$ et 6 311 445 \$ au 30 avril 2024).

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

#### 12 – EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

L'École détient trois autres marges de crédit pour un montant maximum autorisé de 9 961 106 \$, financé par le MES pour d'autres immobilisations corporelles et actifs incorporels. Au 30 avril 2025, le solde utilisé de ces marges de crédit est de 6 146 217 \$ (6 669 823 \$ au 30 avril 2024).

Les marges de crédit sont financées au taux moyen des bons du Trésor du Québec (BTQ) à trois mois majoré de 0,02 %. Au 30 avril 2025, le taux d'intérêt effectif est de 2,72 % (4,93 % au 30 avril 2024).

#### 13 – CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 988 568	12 304 481
Salaires et charges sociales	12 733 299	10 317 142
Vacances et journées de maladie à payer	14 086 504	13 710 374
MES – clientèle	<u>7 630 029</u>	<u>19 896 631</u>
	<u>47 438 400</u>	<u>56 228 628</u>

\* Les sommes à payer au MES correspondent aux montants liés aux ajustements de clientèle.

Fonds avec restrictions		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>421 240</u>	<u>364 475</u>
Fonds des immobilisations		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>13 695 858</u>	<u>17 359 399</u>
Fonds de dotation		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>68 420</u>	<u>55 035</u>

Au 30 avril 2025, les sommes à remettre à l'État totalisent 6 202 510 \$ (5 695 749 \$ au 30 avril 2024).

#### 14 – PRODUITS REPORTÉS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité	3 977 441	4 062 280
Services à la collectivité et autres	<u>3 443 216</u>	<u>2 956 981</u>
	<u>7 420 657</u>	<u>7 019 261</u>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 15 – APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Solde au début	<b>39 129 484</b>	34 784 508
Montants encaissés au cours de l'exercice	<b>37 165 460</b>	41 168 196
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(38 334 327)</b>	(36 641 498)
Transferts vers les fonds de fonctionnement et des immobilisations	<b>(194 351)</b>	(181 722)
Solde à la fin	<b>37 766 266</b>	39 129 484

### 16 – DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Billets à payer		
3,056 %, remboursable par versements annuels de 389 462 \$, capital seulement, échéant en mars 2028	<b>1 168 385</b>	1 557 846
3,197 %, remboursable par versements annuels de 305 920 \$, capital seulement, échéant en juin 2042	<b>5 506 560</b>	5 812 480
2,933 %, remboursable par versements annuels de 369 111 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	<b>6 644 004</b>	7 013 115
2,934 %, remboursable par versements annuels de 1 310 533 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 652 534 \$ en décembre 2027	<b>4 273 600</b>	5 584 133
3,231 %, remboursable par versements annuels de 369 214 \$, capital seulement, échéant en décembre 2043	<b>7 528 065</b>	7 924 279
2,054 %, remboursable par versements annuels de 448 400 \$, capital seulement, échéant en novembre 2024		448 400
2,549 %, remboursable par versements annuels de 489 048 \$, capital seulement, échéant en novembre 2039	<b>7 335 724</b>	7 824 772
2,035 %, remboursable par versements annuels de 2 665 330 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 685 374 \$ en novembre 2027	<b>7 016 034</b>	9 681 366
0,791 %, remboursable par versements annuels de 544 023 \$, capital seulement, échéant en novembre 2025	<b>544 023</b>	1 088 046
1,977 %, remboursable par versements annuels de 466 771 \$, capital seulement, échéant en novembre 2040	<b>7 468 336</b>	7 935 107
1,340 %, remboursable par versements annuels de 1 257 289 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 169 826 \$ en mars 2028	<b>3 684 403</b>	4 941 692
2,777 %, remboursable par versements annuels de 934 159 \$, capital seulement, échéant en novembre 2041	<b>15 880 695</b>	16 814 853

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 16 – DETTE À LONG TERME (suite)

	2025	2024
	\$	\$
4,136 %, remboursable par versements annuels de 1 396 250 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	<b>25 132 500</b>	26 528 750
3,632 %, remboursable par versements annuels de 140 000 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	<b>420 000</b>	560 000
3,632 %, remboursable par versements annuels de 88 400 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	<b>265 200</b>	353 600
3,644 %, remboursable par versements annuels de 523 680 \$, capital seulement, et par un versement final de 479 040 \$ en décembre 2028	<b>2 050 080</b>	2 573 760
4,955 %, remboursable par versements annuels de 883 865 \$, capital seulement, échéant en novembre 2043	<b>16 793 438</b>	17 677 303
4,501 %, remboursable par versements annuels de 83 662 \$, capital seulement, échéant en novembre 2028	<b>334 648</b>	418 310
4,501 %, remboursable par versements annuels de 63 518 \$, capital seulement, échéant en novembre 2028	<b>254 073</b>	317 591
	<b>112 299 768</b>	125 055 403
<b>Emprunts à payer</b>		
Emprunt, 2,421 %, remboursable par versements annuels de 668 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 6 687 000 \$ en décembre 2041	<b>17 829 000</b>	18 497 000
Emprunt, 3,466 %, remboursable par versements annuels de 832 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 8 568 000 \$ en décembre 2042	<b>23 128 000</b>	23 960 000
	<b>153 256 768</b>	167 512 403
<b>Tranche échéant à moins de un an</b>	<b>13 807 235</b>	14 255 635
	<b>139 449 533</b>	153 256 768

### Billets à payer

Les billets à payer sont garantis, capital et intérêts, par les subventions votées annuellement par le gouvernement du Québec. Les remboursements sont effectués à même des versements finaux du gouvernement.

### Versements à effectuer

Les versements à effectuer sur les billets et emprunts à payer au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 53 717 137 \$, soit 13 807 235 \$ en 2026, 13 263 212 \$ en 2027, 12 537 794 \$ en 2028, 7 367 558 \$ en 2029 et 6 741 338 \$ en 2030.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 16 – DETTE À LONG TERME (suite)

#### Intérêts et frais financiers

Les frais financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2025 sont ventilés comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Frais bancaires	<u>41 796</u>	<u>37 938</u>
Fonds des immobilisations		
Intérêts sur les emprunts bancaires	341 770	1 052 807
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 427 934</u>	<u>3 656 358</u>
	<u>4 769 704</u>	<u>4 709 165</u>

### 17 – APPORTS REPORTÉS À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Dotation		
Solde au début	38 113 996	34 616 817
Produits de placements	10 291 269	3 846 265
Gains non matérialisés (pertes non matérialisées) sur placements	(3 647 501)	1 632 300
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(2 322 784)</u>	<u>(1 981 386)</u>
Solde à la fin	<u>42 434 980</u>	<u>38 113 996</u>
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie		
Solde au début	403 308	403 308
Variation de la valeur de rachat	53 989	
Solde à la fin	<u>457 297</u>	<u>403 308</u>
Apports reportés		
Solde au début	608 881	668 145
Variation de l'exercice	43 251	(59 264)
Solde à la fin	<u>652 132</u>	<u>608 881</u>
	<u>43 544 409</u>	<u>39 126 185</u>
Fonds des immobilisations		
Solde au début	217 590 701	213 847 741
Augmentation liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	7 493 547	7 383 631
Reclassement au solde de fonds		(488 737)
Montant constaté à titre d'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	<u>(8 101 793)</u>	<u>(3 151 934)</u>
Solde à la fin	<u>216 982 455</u>	<u>217 590 701</u>

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

#### 18 – SOLDES DE FONDS – AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	2025	2024
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Fonds affectés à la recherche	3 287 685	3 159 374
Affectations d'origine interne du fonds de dotation	8 393 549	6 623 232
	<u>11 681 234</u>	<u>9 782 606</u>
Fonds des immobilisations		
Fonds affectés à des projets futurs en immobilisations	<u>10 881 011</u>	<u>7 432 645</u>
Fonds de dotation		
Capital*		
Fonds de chaires en recherche et développement en gestion internationale	2 000 000	2 000 000
Fonds pédagogique	1 200 000	1 200 000
Fonds de dépannage	1 200 401	1 180 335
Projets internationaux	500 000	500 000
Autres	249 308	249 308
	<u>5 149 709</u>	<u>5 129 643</u>

\* Le capital a été transféré au fonds de dotation d'une manière permanente sur décision du conseil d'administration.

#### 19 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS

L'École contrôle Gestion, Revue internationale de gestion et Valorisation Gestion, société en commandite. Il n'existe pas de différence significative entre les méthodes comptables de l'École et celles des organismes contrôlés.

De plus, l'École exerce une influence notable sur la Fondation HEC Montréal et détient un intérêt économique dans l'Institut canadien des dérivés.

Ils sont tous des organismes de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à l'exception de Valorisation Gestion, société en commandite.

#### Gestion, Revue internationale de gestion (ci-après « la Revue »)

L'École contrôle la Revue, puisqu'elle a le pouvoir de nommer la majorité des membres de son conseil d'administration.

La Revue, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, publie trimestriellement la revue *Gestion, Revue internationale de gestion*, et édite les recueils de la collection *Gestion et Savoirs*. La Revue est considérée comme un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

#### 19 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

##### Gestion, Revue internationale de gestion (ci-après « la Revue ») (suite)

Les états financiers résumés de la Revue au 30 avril 2025 sont les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Bilan		
Total de l'actif	<u>743 254</u>	<u>622 206</u>
Total du passif	<u>427 526</u>	211 204
Actif net	<u>315 728</u>	<u>411 002</u>
	<u>743 254</u>	<u>622 206</u>
Etat des produits et charges		
Produits – contribution de l'École	<u>250 000</u>	450 000
Autres produits	<u>646 718</u>	579 760
Charges	<u>(991 992)</u>	<u>(1 033 348)</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(95 274)</u>	<u>(3 588)</u>

Au cours de l'exercice, la Revue a réalisé d'autres produits de 14 111 \$ (36 312 \$ en 2024) auprès de l'École, en plus de la contribution de 250 000 \$ (450 000 \$ en 2024), et a engagé des charges de 218 003 \$ (422 624 \$ en 2024) auprès de l'École. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de la Revue au montant de 311 180 \$ au 30 avril 2025 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (117 087 \$ au 30 avril 2024).

##### Valorisation Gestion, société en commandite (ci-après « Valorisation »)

L'École contrôle Valorisation, puisqu'elle est son commanditaire unique.

Valorisation, constituée en vertu des dispositions du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur les publicités légales des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, a pour mission d'effectuer la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle provenant du travail des chercheurs œuvrant à l'École et d'investir dans des projets prometteurs en vue de favoriser la maturité économique. L'École détient donc un intérêt économique dans la société en commandite.

Les états financiers résumés de la société en commandite ne sont pas présentés, puisque les principaux postes de ces états financiers ne sont pas importants.

Les redevances versées à l'École s'élèvent à 3 898 \$ en 2025 (8 708 \$ en 2024). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### 19 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

#### Fondation HEC Montréal (ci-après « la Fondation »)

L'École exerce une influence notable sur la Fondation, puisqu'elle peut nommer 6 des 14 membres du conseil d'administration.

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour mission de mobiliser les donateurs afin de recueillir les fonds nécessaires au soutien des projets de l'École.

Au cours de l'exercice, l'École a fourni gratuitement des services de gestion à la Fondation.

Les apports effectués par l'École à la Fondation s'élèvent à 268 647 \$ en 2025 (470 847 \$ en 2024), alors que les contributions effectuées par la Fondation à l'École s'élèvent à 13 070 433 \$ en 2025 (13 257 401 \$ en 2024). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de la Fondation au montant de 2 730 275 \$ au 30 avril 2025 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (2 986 868 \$ au 30 avril 2024).

#### Institut canadien des dérivés (ci-après « l'Institut »)

L'École détient un intérêt économique dans l'Institut, puisque ce dernier est une initiative conjointe de l'Autorité des marchés financiers, du ministère des Finances du Québec et de l'École, et que l'École contribue de façon importante à l'Institut.

L'Institut, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour mission de contribuer au rayonnement de la place financière de Montréal dans le secteur des instruments dérivés et des produits structurés par l'intermédiaire de projets de formation et de recherche adaptés aux besoins de l'industrie.

Les apports de l'École prennent la forme de fournitures et de services et représentent un montant de 643 091 \$ (633 154 \$ en 2024). Ces apports consistent en des salaires, du soutien pédagogique, des bases de données, des infrastructures et des services administratifs. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de l'Institut au montant de 36 147 \$ au 30 avril 2025 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (36 732 \$ au 30 avril 2024).

### 20 – ENGAGEMENTS

#### Location de locaux

L'École s'est engagée, d'après un contrat de location échéant au plus tard le 30 juin 2026, à verser une somme de 66 904 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 57 061 \$ en 2026 et à 9 843 \$ en 2027.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### **21 – OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'École concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont notamment relatives au démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers et à la remise en état de locaux loués à l'échéance du bail.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations, puisque l'École n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable de leur montant.

### **22 – ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, l'École est aux prises avec des questions juridiques et litigieuses dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude au 30 avril 2025. En outre, l'École est partie à diverses réclamations visant un projet de développement immobilier. La direction est toutefois d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités, compte tenu des retenues à payer enregistrées aux livres dont certains de ces éléments font l'objet.

### **23 – RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'École est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, exception faite des placements en actions et en parts de fonds communs de placement. L'École a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir, les débiteurs et autres sommes à recevoir (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École. Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir et à une partie des débiteurs et autres sommes à recevoir est considéré comme négligeable, puisque ces derniers concernent des sommes à recevoir de gouvernements.

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'École l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

### 23 – RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### Risque de change

L'École est exposée au risque de change en raison des comptes à recevoir pour des services facturés en devises dans le fonds de fonctionnement ainsi que des placements en actions étrangères libellés en devises détenus dans le fonds de dotation. Les actifs libellés en devises se détaillent comme suit :

##### Fonds de fonctionnement

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Dollars américains	<b>525 248</b>	297 980
Euros	<b>66 343</b>	83 972
	<b><u>591 591</u></b>	<b><u>381 952</u></b>

##### Fonds de dotation

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Dollars américains	<b>18 377 047</b>	19 753 842
Euros	<b>275 020</b>	310 907
Autres	<b>151 160</b>	97 733
	<b><u>18 803 227</u></b>	<b><u>20 162 482</u></b>

##### Risque de taux d'intérêt

L'École est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations et les billets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'École au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Le risque lié aux billets à payer est compensé par le fait que les intérêts sont subventionnés par le gouvernement du Québec.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'École à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de taux d'intérêt.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

---

### **23 – RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risque de marché (suite)**

L'École a conclu deux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle a le droit de recevoir des intérêts à taux variable égal au taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois (taux CDOR) majoré de 1,05 %. Depuis le 28 juin 2024, les acceptations bancaires ne sont plus émises. Ainsi, le taux CDOR est remplacé par le taux CORRA. Ce dernier est un taux d'intérêt de référence qui reflète le coût du financement à un jour en dollars canadiens, basé sur des opérations de pension à un jour garanties par des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Au 30 avril 2025, le taux CORRA majoré de 1,05 % est de 3,71 % (le taux de CDOR était de 6,07 % au 30 avril 2024) sur un notionnel de 17 829 000 \$ (18 497 000 \$ au 30 avril 2024) et de 23 128 000 \$ (23 960 000 \$ au 30 avril 2024). L'École est tenue de payer des intérêts à taux fixe de 2,421 % et 3,4655 % respectivement sur ces notionnels. Ces swaps prévoient le règlement trimestriel déduction faite des intérêts reçus et payés. Au 30 avril 2025, la valeur comptable des swaps de taux d'intérêt comptabilisés à titre d'actif est de 5 191 128 \$ (9 025 492 \$ au 30 avril 2024).

Les autres actifs et passifs financiers de l'École ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

#### *Risque de prix autre*

L'École est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions et en parts de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'École est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

### **24 – CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué au 30 avril 2024, et pour l'exercice terminé à cette date, est le reclassement au fonds d'immobilisation des apports reportés à court terme vers les apports reportés à long terme au montant de 19 618 565 \$.